

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le six novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. DUPONT Jean, Maire.

Etaient présents : MM. DUPONT, DUVAL, CHAUVEAU, Mme VINCENT, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. LAMY, Mme HELLOUIN, M. DAVID, Mme VAUTIER, M. DELALANDRE.

Etaient absents : Mme TALBOT ; M. LASSAGNE, pouvoir à Mme PORTAIL, M. CHAMBRY.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DAVID a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 20 Octobre 2017.

**EXAMEN DES COMPTES APRÈS RENDEZ-VOUS A LA
PRÉFECTURE – PISTES D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES –
DÉCISIONS DE PRINCIPE**

Monsieur le Maire explique qu'il a été reçu à la Préfecture le 4 octobre dernier afin d'examiner les finances de la Commune.

Les services de la Préfecture a demandé de restreindre nos dépenses et de trouver des recettes.

Pour rappel, il a déjà été décidé en 2017 :

- de ne plus donner de bouquets de fleurs aux mariés.
- de supprimer le repas du personnel
- de n'organiser qu'une seule sortie par vacances pour l'ALEJJ
- de ne pas remplacer l'animatrice partie le 9 octobre
- de reprendre les concessions dans le cimetière (à ce jour 20 concessions ont été achetées)
- de ne pas augmenter le régime indemnitaire
- de n'acheter que des persistants pour le fleurissement de la Commune.

Une réunion de la Commission des finances a eu lieu et des solutions ont été examinées pour 2018, à savoir :

- baisser de moitié les subventions versées aux associations sauf l'association des anciens combattants et le CCAS,
- supprimer les manifestations engendrant des dépenses (marché médiéval, fête foraine) et maintenir des manifestations telles que la bourse aux jouets, la bourse aux plantes, le festival du jeu, la foire puériculture, la foire à tout, le forum des associations et le marché de Noël (sans animations),
- fiscaliser les participations aux organismes de regroupement, soit 17 850 €, à savoir :

* le SIVOM	: 5 810 €
* le Parc	: 5 910 €
* Syndicat mixte de la Base	: 6 130 €

- supprimer le repas du CCAS et attribuer un colis de Noël pour les personnes de plus de 65 ans,
- supprimer le crédit bibliothèque accordé à l'école élémentaire,
- diviser de moitié le budget du concours des maisons illuminées, soit 110 € et des maisons fleuries, soit 377 €
- diminuer le budget du fleurissement de la commune, budget ramené à 1500 €
- réduire les dépenses de la manifestation des vœux du Maire,
- supprimer les activités piscine (si possible avec législation) et Ludisport,
- ne pas monter la patinoire, pour éviter :
 - * une perte de temps pour le montage et le démontage
 - * la location d'un contenair
 - * le paiement d'un salarié
 - * réparation sur les patins

La patinoire sera proposée à la base pour un achat éventuel.

- supprimer l'adhésion des retraités au CNAS
- La commune ne versera plus la participation au CES de DUCLAIR, suite à la dissolution de celui-ci
- négocier les contrats d'assurance.

La remise des récompenses maisons fleuries et des maisons illuminées sera faite en même temps que la cérémonie des vœux,

Une économie d'environ 89 713 €

Recettes attendues :

- taxe d'électricité, suite à la dissolution du syndicat d'électrification : 46 000 €
- augmentation des impôts directs locaux : 40 175 € environ

Une recette d'environ 86 175.00 €

Soit un total d'environ 175 888.00 €

De plus, la Commune envisage la vente du terrain du camping (estimation 240 000 €) la bibliothèque municipale (estimation 120 000 €) et le gîte qui est déjà en vente depuis plusieurs mois. Concernant la vente des noues à Me FASSIER afin qu'il construise son étude, la Métropole n'est pas favorable pour modifier le PLU pour envisager cette construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, toutes ces propositions.

VENTE DU GITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition pour l'achat du gîte à 270 000 €. Il demande donc l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Contre : Mme HELLOUIN.

TRANSFERTS DE CRÉDITS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transférer la somme de :

- 6 512 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) et 7000 € (fêtes et cérémonies) à l'article 6411 (salaires) pour couvrir la totalité des salaires jusqu'à la fin de l'année
- 900 € de l'article 61558 à l'article 673 pour rembourser une somme encaissée figurant sur le P503 de la Commune alors que cette somme était destinée à la Base.

La séance est levée à 22 h 20.